



Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et du ministre du Travail, Marc Spautz, à la question parlementaire n°3599 du 4 février 2026 des députés Octavie Modert et Laurent Mosar au sujet des suppressions d'emplois chez ArcelorMittal et l'accord tripartite sidérurgie

- *Messieurs les Ministres ont-ils été informés des plans de restructuration et de suppressions d'emplois d'ArcelorMittal au Luxembourg ?*
- *Le cas échéant, le Gouvernement est-il en dialogue avec ArcelorMittal concernant ces plans ?*
- *Messieurs les Ministres peuvent-ils nous renseigner sur l'état d'avancement du renouvellement de l'accord tripartite sur la sidérurgie, venu à échéance en décembre 2025 ?*

Le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et le ministre du Travail sont en contact régulier avec la direction d'ArcelorMittal, ainsi qu'avec les syndicats (OGBL, LCGB), dans le cadre des réunions tripartites « sidérurgie ».

Une telle réunion s'est tenue en octobre 2025. À cette occasion, les ministres avaient rencontré les partenaires sociaux pour lancer les discussions en vue de la négociation d'un nouvel accord tripartite sidérurgie, l'accord LUX2025, qui devait initialement arriver à échéance en décembre 2025, ayant entre-temps été prolongé jusqu'au 31 mars 2026.

Actuellement, les échanges entre le gouvernement, les partenaires sociaux et la direction d'ArcelorMittal relatives à la situation actuelle du secteur, à la pérennité des activités, à l'évolution des effectifs et aux futurs projets d'investissement de l'entreprise se poursuivent dans ce cadre établi.

- *Comment Messieurs les Ministres voient-ils le futur de la sidérurgie dans notre pays ?*

L'industrie sidérurgique est un secteur industriel traditionnel de longue date au Luxembourg. Les usines de production d'acier long situées à Belval, Differdange et Rodange reposent sur des fours à arc électrique, dont les émissions de CO₂ ont été largement réduites depuis les années 1990 par rapport à la filière traditionnelle de production d'acier à partir de minerais de fer et de charbon.

Cette transformation, amorcée en amont dans de nombreuses autres usines sidérurgiques, a permis de maintenir une production d'acier au Luxembourg fondée sur des technologies avancées. Le gouvernement est en contact régulier avec ArcelorMittal afin de faciliter des investissements continus dans les équipements, pour garantir que ces installations restent compétitives, et est convaincu que la production d'acier demeure un secteur industriel fortement ancré au Luxembourg.

Au-delà de la production d'acier par les usines d'ArcelorMittal, le Luxembourg accueille également un certain nombre d'entreprises d'ingénierie actives dans le domaine de la sidérurgie, parmi lesquelles la société Paul Wurth. Les compétences de ces entreprises servent une clientèle mondiale et contribuent à renforcer le secteur sidérurgique au Luxembourg.

Luxembourg, le 05/02/2026
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles